



*Benoît Teste*  
*Secrétaire Général*  
BT/NO/21.22/037

**Monsieur Jean Castex**  
Premier ministre

**Madame Amélie de Montchalin**  
Ministre de la Transformation et de la Fonction publiques

**Madame Jacqueline Gourault**  
Ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales

**Monsieur Olivier Véran**  
Ministre des Solidarités et de la Santé

**Monsieur Eric Dupond-Moretti**  
Garde des Sceaux

**Madame Nathalie Colin**  
Directrice Générale de la DGAFP

Les Lilas le 17 février 2022

Monsieur le Premier ministre,  
Mesdames les Ministres,  
Messieurs les Ministres,  
Madame la Directrice Générale,

Dans le cadre de la transposition du Ségur de la santé aux Fonctions Publiques de l'État et de la Territoriale, l'ensemble des professionnels des filières médicales et paramédicales bénéficient d'une revalorisation des grilles indiciaires depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022 et en particulier les infirmier-ères qui voient leur déroulement de carrière amélioré, même si celles-ci sont loin de la catégorie A type à laquelle elles peuvent prétendre. Or depuis janvier 2019 et l'accord PPCR, les grilles des assistant-es socio-éducatifs, éducatrices de jeunes enfants et des infirmier-ères étaient similaires : **à niveau de diplôme égal, déroulement de carrière et indice terminal égal.**

Avec la nouvelle architecture du cadre d'emploi des infirmier-ères, l'absence de mesures pour la filière sociale accentue davantage l'inégalité salariale entre les secteurs et met en péril l'avenir des professions du secteur social et socio-éducatif.

Depuis le début de la pandémie, ces métiers (éducateurs spécialisés, assistants de service social, conseillers en économie social et familial, éducateurs de jeunes enfants, éducateurs techniques spécialisés, éducateurs de la protection judiciaire de la jeunesse) sont invisibles. Aucune reconnaissance de leur investissement dans le maintien de la cohésion sociale en cette période particulière, aucune reconnaissance des risques pris pour continuer à assurer les missions de service publique au plus près des populations comme par exemple dans les structures d'accueil, aucune reconnaissance de leur capacité d'adaptation.

En dehors de ce contexte, ces professionnels sont confrontés à une importante dégradation de leurs conditions de travail liées à l'extension de la précarité, au vieillissement de la population, à la complexification croissante des dispositifs d'aides, à des frustrations sociales grandissantes, à l'augmentation significative des violences intrafamiliales qui conduisent à une importante augmentation des risques psychosociaux.

Les métiers du secteur social et socio-éducatif sont actuellement en déficit d'intérêt avec une baisse du nombre de candidat-es à l'entrée en formation, et un manque de plus en plus criant de professionnels dans de nombreuses structures qui a des conséquences délétères sur les conditions d'exercice de nos missions (accompagnement des publics, accès à la formation...). C'est notamment l'objet des travaux actuellement en cours dans le cadre du Haut Conseil du Travail Social ainsi que des missions mises en œuvre à la demande du Premier ministre afin de préparer la conférence nationale sur les métiers de l'accompagnement social et médico-social.

La non-revalorisation des grilles des assistant-es socio-éducatifs est vécue par les professionnels comme un camouflet et s'est traduit ces derniers mois par plusieurs journées de revendications et de manifestations. Comment comprendre que la question de la cohérence entre ces filières ne s'impose que lorsqu'il s'agit de restreindre le niveau des rémunérations ? Comme lorsqu'il s'est agi de refuser à ces professions la catégorie A Type, et qu'elles soient oubliées lors de revalorisation de l'une ou l'autre des filières ?

Ce sentiment d'inégalité de traitement des filières est d'autant plus important au moment où doivent se mettre en place les protocoles d'égalité professionnelle Femmes-Hommes dans tous les versants de la Fonction Publique qui visent entre autres à revaloriser les métiers fortement féminisés. Cette décision serait incompréhensible pour un des secteurs les plus fortement féminisés

Il est donc urgent d'agir et de revaloriser les assistant-es socio-éducatifs et les éducatrices de jeunes enfants et dans un premier temps au moins à la hauteur des grilles des infirmier-ères pour rétablir l'équité de traitement des métiers. Nous demandons qu'ils et elles bénéficient de ces nouvelles grilles de façon rétroactive soit dès le 1er janvier 2022 comme les infirmier-ères. Nous revendiquons également que les cadres socio-éducatifs (conseillers socio-éducatifs, CSE, CADECS et directeurs de service, conseillères techniques) bénéficient également d'une revalorisation de leur déroulement de carrière.

La nécessité du dégel du point d'indice est par ailleurs une attente forte de tou-tes les fonctionnaires que vous devez entendre et qui est nécessaire au regard de la reprise inédite de l'inflation

Nous espérons que vous entendrez les revendications des personnels que nous représentons, et que des premières réponses favorables seront apportées lors de la conférence des métiers qui doit s'ouvrir ce vendredi 18 février. Nous sommes bien entendu prêt-es à vous rencontrer pour approfondir nos échanges.

Dans l'attente, je vous prie de croire, Monsieur le Premier ministre, Mesdames les Ministres, Messieurs les Ministres, Madame la Directrice Générale, en l'expression de mes salutations respectueuses.

**Benoît Teste**  
**Secrétaire Général de la FSU**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'B. Teste', with a long horizontal stroke extending to the right.